

servies par l'Armée américaine, 27 batteries de *Hercules* servies par l'*Army National Guard* et huit batteries de missiles *Hawk* de l'Armée américaine.

La contribution du Canada au NORAD, en matière d'effectifs militaires, peut sembler assez considérable par rapport à celle des États-Unis. Mais si l'on compare l'apport relatif des deux pays, il ne faut pas oublier que le Gouvernement américain paie presque tous les frais d'exploitation et d'entretien de la Ligne d'alerte avancée. La Ligne DEW, comme on l'appelle, est exploitée aux termes d'un contrat civil, et son personnel se compose surtout de civils qui sont embauchés par l'entrepreneur et qui ne sont pas compris dans les chiffres que je viens de citer. Le Gouvernement américain acquitte aussi une large part des frais occasionnés par les autres stations radar, ainsi que par les systèmes de communications et de contrôle des interceptions qui composent l'infrastructure de la défense aérienne au Canada. Nous estimons à quelque 250 millions de dollars les frais directs occasionnés chaque année par toutes les activités de défense aérienne de l'Amérique du Nord au Canada, et le Gouvernement américain y contribue environ 100 millions. Cela veut dire qu'en chiffres ronds le coût de notre défense aérienne, y compris notre participation au NORAD, est de 150 millions. Le coût annuel du NORAD, pour le Canada et les États-Unis, s'élève à quelque 1,270 millions. Compte tenu de la divergence des procédures budgétaires entre les deux pays, la contribution du Canada, soit 150 millions, équivaut à un peu moins de 12 p. 100 du total.

En outre, les Chefs d'état-major interarmées des États-Unis ont pris les dispositions nécessaires pour affecter au contrôle opérationnel du Commandant en chef du NORAD certaines autres de leurs forces qui pourraient être disponibles. Ainsi, les forces dont dispose le NORAD pourraient être augmentées par des escadrons de chasse du *Tactical Air Command* de l'Aviation américaine ou par des escadrons de la Marine ou des Fusiliers marins des États-Unis qui n'auraient pas été affectés ailleurs.

J'aimerais maintenant aborder la coopération canado-américaine en matière de défense aérienne et les objectifs de la politique de défense du Gouvernement en fonction de la sécurité du Canada contre toute attaque militaire, dans le contexte stratégique actuel.

Aucun doute n'est possible quant à l'existence d'un lien étroit entre la protection du Canada et celle des États-Unis. Le Livre blanc intitulé *La Défense dans les Années 70*, publié en août 1971, affirme que la seule menace directe à la sécurité du Canada proviendrait d'une agression de grande envergure contre l'Amérique du Nord, suite à la déclaration d'une guerre catastrophique entre les deux superpuissances. Malgré l'improbabilité de la déclaration délibérée d'une guerre nucléaire entre l'Union soviétique et les États-Unis, tant que la stabilité de l'équilibre stratégique entre les deux pays et leurs alliés sera maintenue, l'objectif primordial de la politique de défense du Canada doit demeurer, comme l'énonce le Livre blanc, la prévention d'une guerre nucléaire. Cet objectif peut être atteint par divers moyens, dont les efforts visant à diminuer la tension par voie de réconciliation politique et à faciliter la conclusion d'accords sur la limitation des armes et le désarmement. Notre contribution au maintien de la stabilité de la dissuasion mutuelle qui existe présentement entre les deux superpuissances est l'objectif le plus valable que puissent se fixer les activités de mon ministère et la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de défense continentale.